

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suicide de Christine Renon

L'instrumentalisation honteuse du ministère.

Le suicide de Christine Renon le 21 septembre, cette enseignante assurant la direction d'une école maternelle dans le 93, a mis en émoi l'ensemble de la profession.

Nous rappelons que dans le même temps, un enseignant de SVT de 58 ans et un autre de 52 ans, professeur de services et commercialisation dans un lycée professionnel se sont donnés la mort.

La souffrance au travail concerne l'ensemble des personnels quels que soient leur poste, leur fonction et leur lieu d'exercice. Au lieu de reconnaître sa part de responsabilité en tant qu'employeur, il instrumentalise le suicide de notre collègue pour remettre sur le devant de la scène la mise en place d'un statut spécifique pour les enseignants assurant des tâches de direction.

Très rapidement par un mail adressé aux directeurs et directrices de l'Education, le ministre utilisant un ton proche du copinage et vantant les valeurs de la Grande Maison « Education Nationale » et son unité, a remis sur le devant de la scène le statut comme seule et unique réponse au mal être des personnels.

Pour **SUD éducation**, cette manœuvre est indécente. Surfer sur ce drame pour « vendre » son idée qui n'a pas été retenue dans la nouvelle loi et refusée par les personnels est proprement scandaleux. Le statut revendiqué par Blanquer ne pourrait qu'aggraver la solitude de ces personnels en leur octroyant un statut de chef d'établissement, les isolant encore un peu plus.

SUD Education considère que la question des conditions de travail doit être traitée dans le cadre des CHS CT. Il est indispensable de recruter des médecins de prévention. Comme leur nom l'indique, ils peuvent assurer un suivi des personnels et ainsi prévenir les risques éventuels.